

Québec, le 25 janvier 2024

COURRIER ÉLECTRONIQUE

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE L'ATTEINTE DES CIBLES DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ANNONCE DU PLAN NATURE 2030 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la biodiversité procure des effets positifs à la population au niveau de la santé, de la résilience des communautés face aux changements climatiques, ainsi que de la qualité des milieux de vie;

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU QUE devant cette urgence d'agir, le *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal* a été adopté suite à la 15^e Conférence des Parties (COP15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du *Cadre mondial de la biodiversité* sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

ATTENDU QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

ATTENDU QUE plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un *Plan nature 2030* qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec, dans le cadre de sa *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, a pour objectif de conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes;

ATTENDU QUE l'ensemble des acteurs de la région de la Capitale-Nationale sont ainsi appelés à agir en tant qu'ambassadeurs et ambassadrices de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

ATTENDU QUE les autorités de santé publique du Québec se sont engagées, à l'occasion de la COP28, à agir face aux changements climatiques, lesquels engendrent une dégradation de la biodiversité et des écosystèmes;

ATTENDU QUE la biodiversité contribue au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels, éléments favorables à la santé et au bien-être de la population.

La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale s'engage :

- à contribuer à l'atteinte des cibles du *Cadre mondial de la biodiversité* et à soutenir la mise en œuvre du *Plan nature 2030*;
- à travailler en concertation avec le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale et les organisations partenaires dont l'objectif est de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation;
- à prendre en compte la biodiversité et ses multiples bénéfices, notamment pour la santé de la population, dans les évaluations d'impact à la santé, dans l'influence de politiques publiques, ainsi que dans la production d'outils à destination des partenaires;
- à sensibiliser la population aux bienfaits de la biodiversité pour la santé et le bien-être humain;
- à contribuer à une élaboration et une mise en œuvre de solutions fondées sur la nature qui sont justes et équitables en tenant compte des besoins des milieux pour améliorer la santé et la résilience de la population face aux changements climatiques.

Le directeur de santé publique de la Capitale-Nationale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Dontigny', with a stylized flourish at the end.

André Dontigny